



VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE 2013

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUE D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Mme Brigitte Harvey, Présidente d'élection, **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 21 octobre 2013;

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013.
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2013;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le 21 octobre 2013;

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 4 octobre 2013, mais avant le 21 octobre 2013 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➤ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, COMMUNIQUER AVEC LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION :

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

**À l'attention de Mme Brigitte Harvey, présidente d'élection
VILLE DE CLERMONT
2, rue Maisonneuve
CLERMONT, Québec
G4A 1G6**

☎ 418 439-3931poste 5602

DONNÉ À CLERMONT, LE 13^e jour du mois de septembre 2013.

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Brigitte Harvey

